

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS632

## AMENDEMENT

présenté par

M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir,  
M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

-----

### ARTICLE 10

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si l'administration ou l'action de la substance létale a manifestement échoué. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévenir la survenue de tout acharnement.